
CHARTRE DÉONTOLOGIQUE



Préambule

Cette chartre définit les principes éthiques et les engagements déontologiques qui guident ma pratique en tant que coach professionnelle. Elle vise à garantir une relation de coaching fondée sur la bienveillance, la confidentialité et le respect mutuel.

1. Engagements du Coach

1.1. Confidentialité

- Toutes les informations échangées au cours des séances sont strictement confidentielles.
- Aucun enregistrement, écrit ou verbal, ne sera partagé avec des tiers sans l'accord explicite du coaché, sauf obligation légale.

1.2. Respect et bienveillance

- J'accueille chaque coaché sans jugement et dans le respect total de son identité, de ses valeurs et de son parcours.
- Mon rôle est d'accompagner et non d'imposer une vision ou une solution.

1.3. Neutralité et absence de conflits d'intérêts

- J'adopte une posture neutre et impartiale, en m'abstenant de tout conseil directif.
- Je refuse toute demande de coaching si un conflit d'intérêts est présent (relations personnelles, hiérarchiques, etc.).

1.4. Cadre et limites du coaching

- Le coaching n'est ni une thérapie, ni du conseil, ni une formation. Il s'agit d'un accompagnement permettant au coaché de trouver ses propres solutions.
- Si nécessaire, je peux orienter un coaché vers un professionnel plus adapté (psychologue, médecin, avocat...).

1.5. Développement professionnel et supervision

- J'adopte une posture d'amélioration continue, en me formant régulièrement et en échangeant avec des pairs.
- Ma pratique est supervisée afin de garantir un accompagnement éthique et efficace.

2. Engagements du Coaché

2.1. Responsabilité et engagement personnel

- Le coaché est acteur de son évolution et s'engage activement dans la démarche de coaching.
- Le coaching implique une volonté de changement et un investissement personnel.

2.2. Respect du cadre défini

- Le coaché s'engage à respecter les horaires et la fréquence des séances définies.
- En cas d'empêchement, toute séance annulée moins de 48h à l'avance pourra être facturée.

2.3. Liberté d'expression et respect mutuel

- Le coaché est libre d'exprimer ses besoins, ses émotions et ses ressentis dans un cadre sécurisé et bienveillant.
- Le respect mutuel est la base d'une relation de coaching saine et efficace.

3. Modalités pratiques du Coaching

3.1. Déroulement des séances

- Chaque séance dure environ une heure 30 minutes et suit une approche structurée : accueil, définition de l'objectif, exploration et plan d'actions.
- Le nombre de séances est défini ensemble selon les besoins du coaché.

3.2. Tarification et engagement financier

- Les tarifs des séances sont communiqués à l'avance et font l'objet d'un accord mutuel.
- Tout engagement financier est formalisé dans un contrat de coaching signé avant le début de l'accompagnement.

3.3. Fin du coaching

- Le coaché peut décider à tout moment d'interrompre son accompagnement, après une séance de clôture pour faire le bilan du parcours.
- Le coach se réserve le droit d'interrompre le coaching si les conditions ne permettent plus un accompagnement bénéfique.

4. Respect et évolution de la Charte

- Cette charte est remise au coaché en début d'accompagnement.
- Elle évolue en fonction des besoins, des retours d'expérience et des bonnes pratiques du métier de coach.

Je m'engage, en tant que coach, à respecter cette charte et à offrir un accompagnement de qualité, éthique et bienveillant.

LAURE LANDART

Date : [Date de mise en place], Signature : _____